

Conseil de l'ED LLSH – 16 octobre 2023

Relevé de décisions

Etabli par Laure Gardelle

Présents : Kheira Baraka, Paula Cano, Viviane Clavier, Raul Caplan, Isabelle Cogitore, Cristina Garcia Martinez, Dulce Dias, Laure Gardelle, Chloé Giroud, Delphine Gleizes, André Koumba Koumba, Elke Nissen, Iva Novakova, Doriane Simonnet + Pascal Clouaire (procuration à Laure Gardelle), Elisabetta Carpitelli (procuration à Isabelle Cogitore), Benoît Lafon (procuration à Viviane Clavier), Véronique Molinari (procuration à Raul Caplan), Cécile Terreaux-Scotto (procuration en blanc -> attribuée à Elke Nissen)

Excusés : Sarah Arab-Gautier, Leonardo Casalino, Pascale Galliard

Absents : Stéphane Gal, Emmanuel Lefloch, Nicolas Marchand, Jérôme Villeneuve

ODJ :

- 0. Approbation du CR du 10 juillet**
- 1. Election à la direction adjointe de l'ED**
- 2. Demandes de subventions / gestion du reliquat**
- 3. Invitation conférencier IDEX** : 3.1. Retombées de l'invitation de Merete Birkelund en 2023 / 3.2. Invitée 2024
- 4. Formations** : 4.1. Formation « poursuite de carrière » : demande de l'avis du Conseil / 4.2. Information : partenariat avec l'Hexagone et autres institutions à Grenoble et Toulouse (GAES)
- 5. Information - CIFRE**
- 6. Information - Création de l'Association Grenobloise des Doctorants (AGreD)**
- 7. Information - Calendrier du prix de thèse 2024**
- 8. Divers - parrainage doctorants en 1^{ère} année**

-.-.-

0. Approbation du CR du 10 juillet

-> Vote : CR approuvé (7 « ne prend part au vote », 12 « oui »).

1. Election à la direction adjointe de l'ED

Proposition : le RI (article 2) précise actuellement que le/la directeur.trice adjoint.e doit être « PR ou assimilé » et membre du « Bureau » de l'ED :

- (article 2) « Un.e directeur.trice adjoint.e est désigné.e par le Conseil de l'ED après appel à candidatures. Les candidatures sont examinées par le Conseil, qui auditionne ensuite les candidat.e.s puis procède à un vote à bulletin secret. Le/La directeur.trice adjoint.e est PR ou assimilé, et membre du Bureau de l'Ecole Doctorale. »

La logique était qu'il s'agisse de quelqu'un qui soit déjà au courant des dossiers grâce à sa participation aux diverses réunions. Ceci restreint cependant aux directeurs d'UR, déjà lourdement chargés. Le RI est modifié pour que, tout en conservant l'esprit de l'article :

- le/la collègue soit membre du « Conseil » de l'ED, ce qui permettrait d'élargir les éligibles aux autres représentants des UR.

- le/la collègue puisse en outre être simplement HDR (MCF HDR ou PR).

-> Vote sur la modification du RI : les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

-> Décision complémentaire : relance de l'appel à candidatures, au vu de la modification des collègues éligibles.

2. Demandes de subventions / gestion du reliquat

- Cette année encore, l'ED constate que peu de doctorants demandent des subventions éligibles à une aide de l'ED (terrain ou accueil d'un laboratoire, en France ou à l'étranger).

- Pistes pour l'an prochain :

1) les élus doctorants ont suggéré qu'il pourrait y avoir une difficulté pour certains doctorants à connaître l'information, malgré les diffusions répétées par mail et lors de la réunion de rentrée des 1^{ère} année. Ils ont réalisé une affiche, avec QR codes orientant vers les aides de l'ED et du Collège ; espérons que cela participera à favoriser les candidatures. Il ne faut pas hésiter à relayer au niveau des labos également.

2) en 2024-25, formation par retour d'expérience de doctorants de l'ED qui ont bénéficié de telles subventions et témoignent avec leurs encadrants des avantages et des manières de procéder (notamment pour l'accueil par un labo étranger), avec FAQ.

3) les élus doctorants font actuellement une enquête pour savoir qui a demandé une subvention, et sinon pourquoi.

- Pour cette année, le Conseil doit examiner les demandes suivantes :

* 5 demandes de subvention « classiques » à l'ED

* pour le reste, comme en 2022, il est proposé, afin de diriger au mieux cet argent disponible vers des déplacements de doctorants, de réorienter rétrospectivement ces sommes vers des déplacements dont les labos ont pris en partie à leur charge les frais, mais pour lesquels il reste des sommes non remboursées (plafonds de subventions dépassés). Ces cas ont été remontés par les UR.

-> Après examen du tableau, il est décidé d'apporter une subvention à hauteur des plafonds fixés par l'ED, sur frais réels. Vote : approbation à l'unanimité.

!! Il est important de rappeler aux doctorants de toujours faire un ordre de mission et de garder tous justificatifs jusqu'à la fin de l'année civile, au cas où de tels rattrapages soient possibles.

- s'il devait rester un petit budget, l'ED achèterait quelques goodies pour les doctorants, à distribuer à l'occasion de la réunion d'accueil des D1. Vote : approbation à l'unanimité.

3. Invitation conférencier IDEX

3.1. Retombées de l'invitation de la conférencière 2023

- formation **International Doc'Day 2024** (et peut-être pérennisable ?), avec le LIDILEM et le programme thématique dirigé par Merete Birkelund pour commencer ;

- signature d'un **accord cadre avec Aarhus**, pour des échanges de doctorants et, si possible, extension à un Erasmus+ pour permettre des échanges d'EC ;

- **format qui semble un succès** : 2 formations sur des sujets différents. ~30-45mn de conférence et questions, puis atelier avec textes travaillés ensemble/travaux pratiques suite à la présentation, où les doctorants prennent véritablement en main des sources pour s'approprier des connaissances et des méthodes/compétences. Ils sont très demandeurs de ce temps.

3.2. Invitée 2024

Elle sera portée par Litt&Arts.

- Vote : approbation à l'unanimité.

4. Formations

4.1. Formation « poursuite de carrière » : demande de l'avis du Conseil

En 2023, l'ED a lancé une formation par Adoc Talent pour la poursuite de carrière hors monde académique avec un doctorat de type ED LLSH. Il y avait une partie conférence/conseils, et une partie de table ronde avec des docteurs non grenoblois, qui témoignaient de leur réussite et de difficultés de départ.

En 2024, l'ED poursuit cette politique de préparation à la poursuite de carrière, avec une mise à disposition des deux parties de la formation 2023 par des podcasts sur l'intranet (lien donné à ceux qui s'inscriront à la formation), et par une formation de type table ronde avec d'anciens docteurs LLSH de notre ED. Laure Gardelle s'est procurée pour cela la liste des docteurs inscrits sur le réseau Alumni, et a recherché ce qu'ils devenaient via LinkedIn. Elle présente les résultats pour voir avec le Conseil comment optimiser les interventions (aucun contact n'a encore été pris).

- pour rappel, le Pôle Carrière du Collège organise de nombreux événements : career lunch, ateliers avec des recruteurs, entretien carrière individuel pour chaque doctorant, et bientôt portfolio compétences qui va permettre de mieux parler de ses activités pour convaincre un recruteur (ex. « participer à un colloque » n'implique pas qu'une spécialisation scientifique, également l'adaptation à une thématique et à un public, l'identification d'une innovation, la construction d'un réseau, etc).
- l'objectif de cette formation de l'ED est de proposer un complément ciblé « ED LLSH », parce qu'il s'y présente des problématiques d'insertion professionnelle propres.

Après examen du tableau des situations professionnelles des docteurs de l'ED LLSH, différentes suggestions sont faites quant aux personnes à inviter prioritairement.

4.2. Information : partenariat avec l'Hexagone et autres institutions à Grenoble et Toulouse (GAES)

Présentation du projet de collaboration, qui dans son édition 2024 associera deux doctorants de notre ED à l'événement, qui met en collaboration pendant 2x 3 jours des artistes et des scientifiques de Grenoble et Toulouse, autour d'une thématique. Cette année, il s'agira de l'intelligence artificielle. Les scientifiques étaient jusqu'ici des EC, mais l'intérêt d'avoir des doctorants serait de les associer dès le début de carrière et de favoriser les expériences extra-académiques de nos doctorants.

5. Information - CIFRE

Les expériences font état de certaines remontées de difficultés sur le terrain parfois, avec une méconnaissance des conditions du côté de l'université et du partenaire. Un travail est en cours au niveau du Collège pour permettre de poser mieux les droits et devoirs. A ce stade :

- tout contrat de travail doit préciser les conditions liées à la CIFRE, c'est-à-dire à la réalisation de la thèse. S'il n'y a pas cette mention dans le contrat de travail proprement dit, un avenant doit les préciser.
- le temps de travail complet doit avoir pour objectif la réalisation de la thèse, même si 50% du temps se passe généralement sur le lieu de l'emploi. Il est acceptable qu'occasionnellement, le doctorant effectue un travail court utile pour l'employeur ; mais ce ne peut être, comme dans certains cas, une exploitation « bon marché » du doctorant. Ceci doit être clairement posé lors de la constitution de la CIFRE.
- en conséquence, le directeur de thèse ne doit pas hésiter à être présent dans la CIFRE, il s'agit d'une sorte de co-encadrement avec le tuteur sur place. Il est important que les EC aillent dans l'entreprise, échangent, pour aplanir des malentendus dès qu'il y a un doute.

-> Une membre du Conseil rappelle que si la majorité seulement du travail est fait sur la CIFRE, il est important de voir l'apport aussi pour la carrière, on apprend un métier. Il peut y avoir à l'inverse des cas où le doctorant a 100% du temps sur la thèse, mais se retrouve isolé.

Le sujet de la thèse est primordial aussi : si la thèse sert le domaine, alors ce qui n'est pas directement pour la thèse peut être indirectement utile. vs. si le sujet est très décorrélé, plus de difficultés.

6. Information - Création de l'Association Grenobloise des Doctorants (AGreD)

Cette association, équivalent du BDE en amont du doctorat, s'est constituée en octobre 2023. Elle va effectuer ensuite une demande d'agrément auprès de l'UGA, puis de convention avec le Collège pour avoir accès aux locaux etc.

Le 19 octobre, 18h-23h, sera organisée par le Collège une « PhD Halloween Party », coorganisée avec l'AGreD pour lancer leurs activités et recruter des membres.

7. Information – Calendrier du prix de thèse 2024

Les dossiers devront remonter au Collège au plus tard le jeudi 28 mars. Ils seront examinés au Conseil d'ED du 25 mars. Notre ED aura de nouveau la possibilité de remonter 2 dossiers pour le prix de thèse académique « classique » ; il y aura de nouveau le prix de thèse Innovation et le prix de thèse Interdisciplinaire.

Le Collège lancera l'appel à candidatures le 22 janvier.

8. Divers

Les élus doctorants ont eu l'idée de créer un système de parrainage pour les doctorants de première année, pour permettre d'échanger en horizontal et de manière informelle sur son vécu de la thèse, poser toute question même un peu débutante. Ils demandent l'avis du Conseil.

-> après discussion et identification des besoins exacts, des questions de fiabilité des réponses apportées sur certains volets, il est proposé de recourir plutôt aux élus ou dirigeants d'associations de doctorants, pour organiser en particulier pour les doctorants éloignés géographiquement un apéro'Zoom ou autre permanence encourageante. La possibilité d'une permanence à l'ED via Zoom, périodique (3x par an ?), pour que les doctorants osent poser toute question, va être étudiée également.